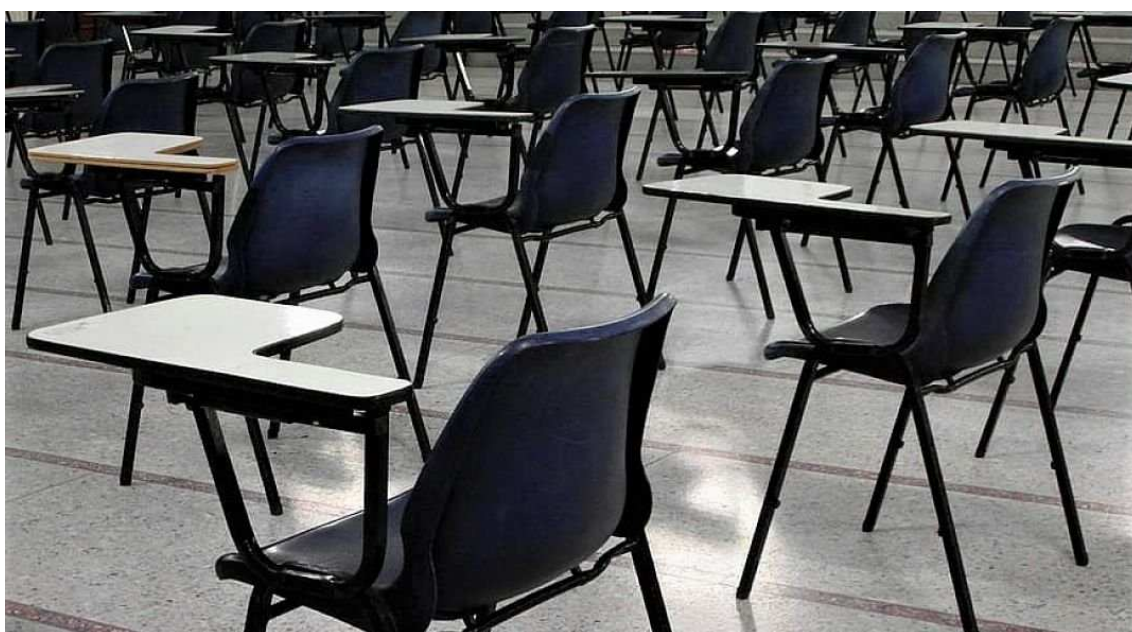


[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Formations sélectives sur Parcoursup : quels ont été les impacts des...

9-12 minutes

Les formations sélectives post-bac - présentes sur Parcoursup - ont dû, depuis 2 ans, adapter leur processus de recrutement du fait de la crise sanitaire : quels sont les impacts de ces changements et sont-ils durables ? L'IGÉSR, dans un rapport daté de novembre 2021 et rendu public le 28 avril 2022, a analysé les modifications des modalités d'accès induites par le premier confinement en 2020. La mission estime que ces changements conjoncturels ont eu moins d'impact sur les profils des admis que l'inscription de ces formations sur Parcoursup. Elle formule par ailleurs quatre recommandations.



Pikist

"Dans le contexte d'incertitudes de l'état d'urgence sanitaire du printemps 2020, Parcoursup a joué un rôle stabilisateur décisif, assurant un pilotage et une communication unifiés des adaptations exceptionnelles apportées aux modalités d'accès aux formations ; la plateforme et ses partenaires ont assurément atténué les conséquences négatives de la pandémie." C'est ce que constate un [rapport](#) de l'IGÉSR, daté de novembre 2021 et publié le 28 avril 2022, qui étudie "l'impact des modifications opérées dans les procédures d'accès à l'enseignement supérieur au niveau post-baccalauréat pour les candidats inscrits sur Parcoursup" (1).

La mission a centré son attention sur les [IEP](#), les écoles de commerce et écoles d'ingénieurs avec classe préparatoire intégrée, les [IUT](#), les [Ensa](#) et les instituts du travail social. "Au total, en 2020, environ 2 000 formations sélectives dont la procédure de recrutement prévoit des épreuves écrites et/ou orales ont été contraintes de la modifier du fait des consignes sanitaires", chiffre le rapport. Pour rappel, la ministre Frédérique Vidal avait annoncé, le 24 mars 2020, qu'à titre exceptionnel, les épreuves écrites des concours post-bac permettant d'accéder aux formations sélectives du premier cycle seront remplacées par un examen des dossiers académiques des candidats, dans le cadre de Parcoursup (lire [ici](#)).

S'agissant des épreuves orales, "près de 1 600 formations sélectives" ont fait le choix de les supprimer alors que "244 les ont organisées à distance, par visio-conférence ou par téléphone (notamment des formations relevant du ministère de la Culture et des formations du travail social)".

Parcoursup a "sauvé" le recrutement 2020

Dans le contexte du premier confinement, les formations

sélectives recrutant par concours post-bac avaient, "grâce à Parcoursup, une alternative dont elles n'auraient en tout état de cause pas disposé si elles n'avaient pas été inscrites dans l'application : l'accès aux dossiers dématérialisés des candidats, riches d'informations de même nature pour tous les candidats néobacheliers", relève le rapport. La mission fait savoir que plusieurs interlocuteurs lui ont indiqué que "la plateforme Parcoursup avait 'sauvé' le recrutement 2020 de leur institution".

Selon le rapport, "la diffusion des informations relatives à l'ensemble du dispositif par le seul canal de la plateforme Parcoursup a contribué à rassurer les lycéens et leurs familles sur la maîtrise par les pouvoirs publics du processus d'inscription dans l'enseignement supérieur et sur sa solidité en dépit de la crise sanitaire".

Une augmentation des candidatures liée à la présence sur Parcoursup

La mission fait plusieurs constats à la suite des changements des modalités de sélection. Tout d'abord, les formations sélectives ont recruté des étudiants avec des profils "très proches" de ceux recrutés les années précédentes. "Lorsque certaines de ces formations constatent une modification du profil des étudiants qu'elles accueillent, elles l'expliquent principalement par leur inscription sur la plateforme nationale. C'est notamment le cas des formations des secteurs sanitaire et social qui concluent que leur entrée sur Parcoursup a impacté les profils de leurs étudiants bien davantage que la pandémie, avec, pour conséquence, un rajeunissement important des étudiants candidats et admis", est-il développé.

Il est aussi remarqué que la situation inédite de confinement du

printemps 2020, qui débute au moment même où la phase de confirmation des vœux d'affectation est en cours, "n'a pas conduit à une diminution du nombre de candidats à l'accès aux formations sélectionnant habituellement par concours. Au contraire, ces formations constatent une augmentation du nombre de leurs candidats, laquelle est sans lien avec la situation de confinement". Par exemple, concernant les formations post-bac des écoles de management, "dont la session de recrutement 2020 coïncidait avec leur entrée sur Parcoursup, l'augmentation du nombre des candidatures s'explique par cette présence nouvelle sur la plateforme nationale, qui leur donne une plus grande visibilité".

des indicateurs stables entre 2019 et 2020

Par ailleurs, en comparant les profils des admis de la session 2020 par rapport à la session 2019, non impactée par la crise sanitaire, la mission fait part de plusieurs observations :

- **Ratio femmes-hommes.** "Les changements de modalités de sélection n'ont donc pas eu d'impact en termes de féminisation du recrutement." Seuls les IEP font un constat différent puisque "tous observent une féminisation accrue de leur recrutement en 2020". Par exemple, le réseau des ScPo enregistre 71 % de candidatures féminines contre 60 % en 2019. De même, Sciences Po Paris comptabilise une progression de 11 points de la proportion de filles parmi les étudiants admis.
- **Taux de boursiers.** En ce qui concerne le taux de boursiers de l'enseignement secondaire, "il est en 2020 comparable aux années précédentes, ou en légère hausse dans l'ensemble des écoles, instituts et établissements auxquels la mission s'est intéressée". Il est noté que les IEP ont augmenté leur taux de boursiers de par leur arrivée sur Parcoursup en 2020.

- **Origine géographique.** Là encore, la mission observe des taux stables à propos des bassins de recrutement. "Les données provenant de la base Parcoursup montrent une stabilité de la proportion des néobacheliers admis qui sont originaires de l'académie dans laquelle la formation est implantée."

Mais des différences d'ordre scolaire et académique

En revanche, le rapport met en avant "une augmentation de la proportion des néobacheliers dans les recrutements de 2020 par rapport à 2019 (+ 4 points), ainsi que, parmi eux, de la proportion des titulaires d'une mention au baccalauréat (+ 16 points)".

Il est aussi rapporté que "tous les représentants des formations auxquelles s'est intéressée la mission font état d'une grande fragilité psychologique de certains étudiants résultant du contexte d'isolement créé par la pandémie. Ils soulignent qu'à ce stade, il n'y a pas d'augmentation du nombre des abandons d'études, mais plutôt des demandes précoces d'étalement de la première année ou de redoublement".

Quelles modifications durables ?

Après deux années d'adaptation, certaines formations sélectives envisagent "des modifications durables" de leurs modalités de recrutement (lire [ici](#)) :

- **Dossier.** "L'évaluation du dossier scolaire s'étend à un plus grand nombre de formations, en particulier pour la phase d'admissibilité, notamment pour remplacer les épreuves écrites de concours" ;
- **Pièces complémentaires.** "Lorsque le dossier devient le principal support d'évaluation de la phase d'admissibilité et,

dans certains cas, de l'ensemble de la procédure de sélection, les formations émettent quelques réserves, et des demandes de documents spécifiques complémentaires sont adressées à Parcoursup" ;

- **Numérique.** "La confiance dans les outils numériques pour les procédures de sélection post-baccalauréat a nettement augmenté depuis la session 2019", relève le rapport.

Au-delà de ces premiers constats, la mission observe qu'une "réflexion de fond est engagée [...] sur le rôle et les effets des épreuves écrites et orales". Au regard de leurs objectifs d'ouverture sociale et territoriale, ainsi que d'équilibre femmes-hommes de leurs recrutements, certaines formations estiment "que les épreuves écrites désavantagent certaines catégories de candidats, telles que les filles ou les jeunes des catégories sociales les moins favorisées ; d'autres, au contraire, considèrent que ce sont les épreuves orales qui désavantagent ces mêmes catégories de candidats, alors que l'anonymat de l'épreuve écrite permettrait une évaluation plus objective. Ces arguments servent selon les établissements à justifier la suppression ou le maintien des épreuves écrites ou des épreuves orales".

Les quatre recommandations de l'IGÉSR

- Intégrer **les indicateurs de diversité des publics étudiants** dans le dialogue contractuel entre le ministère et les établissements qui en bénéficient et, en tout état de cause, dans l'évaluation de chaque formation par le HCERES, pour réaliser un suivi de leur évolution et évaluer dans la durée les actions que chaque établissement met en œuvre dans ce domaine.

- Organiser, à la diligence du ministère, entre l'ensemble des formations sélectives post-bac relevant de champs différents, **un partage d'expériences et de pratiques sur les modalités de recrutement** et sur les compétences des candidats qu'elles s'attachent à évaluer dans les différentes phases du processus.
- Concernant **les demandes de pièces complémentaires** à celles du dossier Parcoursup : veiller à ce que les pièces complémentaires demandées par certaines formations soient toutes mentionnées sur Parcoursup avec l'indication précise des aptitudes qu'elles permettront à l'équipe pédagogique d'évaluer ; limiter le nombre de pièces complémentaires demandées aux lycéens à l'appui de chacune de leurs candidatures sur Parcoursup à celles qui sont effectivement utilisées.
- Commanditer **des travaux de recherche sur les mécanismes de sélection** (notamment les types d'épreuves, les disciplines et les compétences évaluées) et leur impact sur les profils des étudiants recrutés afin d'éclairer les formations dans leur choix de modalités de recrutement, d'en objectiver les effets et de leur permettre d'atteindre leurs objectifs en termes de diversité des publics.